



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► **Compte-rendu des débats de l'AG de BRUDED, 26 avril 2016 à Arzano**

Soutenir l'agriculture durable sur son territoire : retours d'expériences

Favoriser l'installation d'agriculteurs par des actions communales et intercommunales

➤ Promotion de l'agriculture bio sur la CC du Val d'Ille - Daniel Cueff, maire Langouët, CC du Val d'Ille

La CCVI a décidé de prendre la compétence pour l'installation d'agriculteurs bio, qui n'était exercée par aucune collectivité. Cette compétence lui a ensuite permis de saisir différentes opportunités d'acquisitions de terres pour installer de nouveaux agriculteurs sur son territoire. S'installer en bio demande du temps (pour l'analyse des terres, ...), contrairement à la reprise d'une activité conventionnelle telle qu'existante. L'intervention de la CCVI avait pour objectif de 'réserver' les terres durant cette période.

La première transaction s'est faite avec un agriculteur propriétaire de 8ha qui ne souhaitait pas les vendre à ses voisins. La collectivité a donc négocié et un accord a été trouvé pour lui racheter ces terres avec une clause instituant l'obligation d'une exploitation en bio. La SAFER est alors intervenue avec la chambre d'agriculture pour préempter le terrain. « La CCVI a rencontré de grandes difficultés, et c'est finalement le Préfet qui a tranché en notre faveur », conclut Daniel Cueff.

Forte de cette première acquisition, la CCVI a pu saisir une deuxième occasion : « un habitant voulant se protéger des pesticides, a souhaité vendre les terrains environnant son habitation, à la collectivité et en bio. » Une négociation a permis d'attribuer la moitié des terrains concernés à un agriculteur voisin. L'autre moitié est devenue propriété de la CCVI via un portage par la SAFER, le Département et la Région, ce qui a permis de laisser le temps à 3 agriculteurs bio (2 maraîchers et un producteur de miel) de s'installer.

Forte de ces réussites, la CCVI a saisi deux autres opportunités pour installer des agriculteurs bios sur son territoire. D'une part, alors qu'un agriculteur bio souhaitait passer en conventionnel sur le territoire de la CCVI, celle-ci s'est engagée pour bloquer les terres en bio. Daniel Cueff indique que « cela a été une vraie bagarre ». D'autre part, la collectivité a préempté des terres (comprenant un bâti ancien) au titre du maintien de l'activité agricole pour éviter un changement de destination suite à la vente.

Au total, ce sont 6 agriculteurs qui se sont installés en bio sur 26 ha. Daniel Cueff a souligné que l'intervention des collectivités est généralement très mal perçue par le monde agricole, mais il estime que « la collectivité a pour rôle de faire ce que le marché ne fait pas, ne régule pas naturellement, comme par exemple en matière de logement social ». Il ajoute : « 25% seulement des échanges fonciers passent par la SAFER. Les collectivités ont différents moyens pour intervenir : portage par l'EPFB lorsque des terres ne sont pas classées en zone agricole ou que les propriétaires sont très nombreux, recours à l'association Terres de liens qui permet de contacter un propriétaire vendeur en amont pour préempter ».

L' élu précise que la SAFER est une société anonyme financée par des organismes privés (Groupama, Crédit agricole...) et publics (Région). Elle se rémunère sur la vente des terrains, contrairement à l'EPFB qui ne tire aucun revenu de la vente des terrains. La SAFER fonctionne par comités locaux ont le

pouvoir d'attribuer les terres en vente. Pour Daniel Cueff, « la collectivité, commune au intercommunalité, doit demander à ce que tout terrain mis en vente soit arbitré par la SAFER régionale et non par le comité local, pour détacher la transaction des enjeux locaux. Cela permet par exemple de répondre aux besoins d'extension d'un petit agriculteur bio, qui a besoin de ces terres pour la viabilité de son activité . Cela permet également de répondre au problème d'approvisionnement en circuits courts pour les collectivités, car l'offre reste trop faible en bio. ».

Yvette Clément, maire de **Trémargat**, intervient pour préciser que sa commune a signé un contrat triennal avec la SAFER, lui permettant d'être avertie de la publicité des ventes sur la commune, pour la somme de 200 €/an. « C'est essentiel pour notre commune, et nous permet de réagir très vite sur les ventes », précise-t-elle.

A Lanvallay, une « ceinture verte » a été créée autour du bourg pour « protéger les habitants des pesticides et installer des maraichers bio sur des petites surfaces », précise le maire Bruno Ricard. C'est l'outil PLU qui a permis de réaliser cette ceinture.

➤ Anticiper l'avenir par une politique foncière - Jo Le Lez, Breteil (35)

Sur cette commune située à 20 km à l'ouest de Rennes, la terre agricole vaut environ 0,60 € / m². La commune a acquis 30 ha en 1997, à des négociants en bestiaux qui ne souhaitaient pas traiter avec la SAFER. Pour rendre cette acquisition possible, Jo Le Lez précise que « nous avons échangé avec la SAFER pour que la commune achète ces terres pour les mettre à disposition d'agriculteurs qui s'installent, ou qui bénéficient de peu de terres ». Des jardins partagés ont ensuite été créés sur une partie du terrain.

La commune a ensuite conclu des baux précaires avec les agriculteurs. Jo Le Lez précise que « ces baux devront être modifiés face à la longue durée d'occupation des terres, qui ne les rend plus précaires ». Autre problème, « les loyers sont très faibles, et il est désormais difficile de les réviser ».

La collectivité est aussi intervenue sur des surfaces plus modestes, pour soutenir le développement de l'agriculture bio sur son territoire : « un jeune converti en bio cherchait des terres, mais n'avait trouvé qu'1,5 ha ; nous avons négocié pour qu'1,5ha lui soit donné sur la terre du voisin ».

Au niveau intercommunal, Montfort Communauté a passé une convention avec la SAFER. Néanmoins, il lui est très difficile d'intervenir et « en une quinzaine d'années, elle a seulement pu acheter 2,8 ha pour compenser les 1,8 ha perdus par un agriculteur au profit d'une zone d'activité ! ».

Favoriser les produits locaux et/ou Bio dans les cantines

➤ Le SIVURIC, 8 communes mutualisent leurs moyens en restauration collective - Monique Herrou, adjointe à Loperhet (29)

En 2002, plusieurs communes du Pays de Landerneau-Daoulas souhaitent un service de restauration scolaire en régie mais se trouvent confrontées à des besoins d'investissement très lourds. Pour le personnel des cuisines existantes se pose le souci de la formation et du remplacement en cas de départ ou d'absence.

Dans ce contexte, 7 communes décident de mutualiser leurs moyens : Daoulas, Loperhet, Saint-Urbain, Dirinon, L'Hôpital Camfrout, Logonna-Daoulas et Le Faou.

Elles font le choix d'installer la cuisine à Daoulas, commune centrale, et à proximité immédiate d'un EHPAD en vue de l'inclure également dans le projet (n'a pas encore pu se faire finalement). L'investissement pour la cuisine s'élève à 1,5 millions d'euros, qui sont subventionnés à hauteur de 50%. Le SIVURIC entre en fonctionnement en septembre 2005. Depuis septembre 2012, il intègre une huitième commune, celle de Landerneau, pour le portage de repas à domicile en remplacement du CCAS.

En 2013, un diagnostic a été engagé avec la Maison de l'Agriculture Bio du Finistère, en vue de :

- Réécrire les marchés publics pour introduire du bio et du local : depuis, ce sont 9 des 23 fournisseurs sont en bio (légumes, laitages, viande), et le bio est porté à 14% dans les menus.
- Sensibiliser et former le personnel, qui a notamment pu visiter une ferme. « *La présence d'une cuisine centrale et intercommunale aide à sensibiliser les personnels des écoles et offices* », précise Monique Herrou.

Au total, 205 000 repas ont été préparés en 2015.

Par contre, « *l'achat des denrées alimentaires par un syndicat intercommunal est touché par une TVA à 5,5%, contrairement aux cantines qui sont exonérées* », regrette l'élue.

Daniel Cueff, maire de Langouët dont la cantine est passée en 100% bio en 2001, indique que sur son territoire, le passage en bio de la restauration scolaire a favorisé le passage en bio d'agriculteurs.

Favoriser les circuits de proximité et les magasins de producteurs

➤ Une épicerie associative à Arzano (29) - Anne Borry, Maire

Suite à la fermeture de l'épicerie du bourg, une association s'est créée à l'initiative de citoyens de la commune. Ses objectifs : renforcer la dynamique du bourg autour d'un commerce alimentaire favorisant les circuits courts et une alimentation respectueuse de l'environnement, permettant de rendre les consommateurs qui le souhaitent acteurs de leurs choix de consommation. Anne Borry précise : « *Avec la présence de 3 hypermarchés dans un rayon de 10 km, il fallait une offre spécifique pour susciter l'intérêt des consommateurs. Une enquête a été réalisée auprès des habitants : les résultats ont montré que seule 8% de la demande portait sur du bio, et l'association a donc adapté son projet.* »

La mairie accompagne et soutient ce projet depuis sa création, d'autant que le local dédié à ce commerce appartient à la municipalité. Une convention a été signée entre l'association Épissure et la mairie d'Arzano. En complément d'un accompagnement moral et administratif au projet, la mairie lui a octroyé une subvention de 10 000 €, que le Département a complétée à hauteur de 5 000 €.

Une année complète a été nécessaire pour finaliser le projet, visiter d'autres épiceries associatives, définir la structure juridique (choix d'une association et non d'une SCIC), et trouver les fournisseurs de produits (rayon de 40 km, finalement élargi à 50km). Une campagne de financement participatif a été lancée et le local, municipal, a été aménagé par les bénévoles. « *Cela ne pose pas de problème assurantiel à partir du moment où l'on établit la conformité des travaux. Une partie de l'électricité a néanmoins été réalisée par une entreprise* », précise la maire. L'épicerie a ouvert en mai 2015, avec un salarié et la participation très active des bénévoles. Pour cette première année d'ouverture, les ventes ont largement dépassé les prévisions, et l'épicerie joue un rôle dans le lien social intergénérationnel, montrant bien que ce commerce de proximité répond aux attentes des consommateurs. Depuis, un second salarié a été recruté à mi-temps, témoin de la réussite du projet ! La mairie avait mis à disposition le local, à titre gratuit pour une période de 3 mois, « *que l'on a pas eu besoin de renouveler au vu de la vitalité de ce nouveau commerce* », se réjouit Anne Borry. Et d'ajouter : « *l'impact sur la vie dans le bourg a été immédiat et l'épicerie a désormais 2 nouveaux voisins qui viennent de s'installer, il s'agit de professions paramédicales* ».

A Hédé-Bazouges, une salle municipale a été mise à disposition pour un marché bio hebdomadaire. Pour Jean-Christophe Bénis, maire, « *ce marché a renforcé la dynamique commerciale dans le bourg. Le commerce appelle le commerce, lorsqu'il est de qualité.* »

Bruno Ricard, maire de Lanvallay, précise que pour le nouveau marché qui s'est créé dans sa commune, le terme « marché » a été remplacé par celui de « commerce ambulant » dans la délibération. Ce terme apparaît moins contraignant juridiquement.